

1^{er} AOÛT 2011



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLE DE BROMONT, tenue le 1^{er} août 2011 à 20 h à la salle du Conseil au 88, boulevard de Bromont, à Bromont.

Étaient présents les conseillères et conseillers **RÉAL BRUNELLE, MARIE-CLAUDE CABANA, DIANE PERRON, MARIE-ÈVE LAGACÉ, JACQUES LAPENSÉE** et **ANIE PERRAULT**.

Le tout formant quorum et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame **PAULINE QUINLAN**.

Monsieur **JACQUES DES ORMEAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **RICHARD JOYAL**, directeur des services administratifs, des finances et trésorier ainsi que greffier adjoint, sont également présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après un moment de réflexion, la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2011-08-360 1.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} août 2011
2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
 - 2011-08-361 2.1 Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 4 et 19 juillet 2011
3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 2011-08-362 3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 31 juillet 2011
 - N.M. 3.2 Dépôt de la liste des permis de construction du mois de juillet 2011
 - 2011-08-363 3.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 juillet 2011
4. **AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**
 - 2011-08-364 4.1 Autorisation de participation d'un membre du Conseil municipal à la Journée du Loup

1^{er} AOUT 2011

- 2011-08-365** **4.2** Participation de la mairesse au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra à Nelson en Colombie-Britannique du 7 au 10 septembre 2011
- 2011-08-366** **4.3** Proclamation des journées de la culture
- N.M.** **4.4** Appui à la demande d'augmentation du financement statutaire des organismes de bassins versants du Québec et à la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des plans directeurs de l'eau
- 5.** **RÈGLEMENTS**
- A.M.** **5.1** Avis de motion - projet de règlement 876-71-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les grilles des zones C04-422 et C04-428 pour y permettre l'usage C2 (mixte)
- 2011-08-367** **5.2** Adoption du premier projet de règlement 876-71-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les grilles des zones C04-422 et C04-428 pour y permettre l'usage C2 (mixte)
- 2011-08-368** **5.3** Adoption du règlement 982-01-2011 modifiant le règlement numéro 982-2011 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble visant à permettre les projets particuliers dans les zones adjacentes au boulevard Pierre-Laporte
- 2011-08-369** **5.4** Adoption du règlement 876-70-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 tel qu'amendé, visant à créer la zone R01-126-1 à même une partie des zones R01-126, R01-127 ET H01-128, à ajouter la grille relative à la nouvelle zone R01-126-1 de façon à permettre un usage d'habitation avec une marge avant minimale de 7,6 mètres et à modifier les limites des zones R01-126 et H01-137.
- 6.** **AFFAIRES COURANTES**
- 6.1** FINANCES ET TRÉSORERIE
- 6.2** TRAVAUX PUBLICS
- 2011-08-370** **6.2.1** Contrat pour la réfection du tamis mobile à la Centrale de traitements des eaux
- 6.3** SERVICES TECHNIQUES
- 2011-08-371** **6.3.1** Achat d'un immeuble excédentaire, annulation et cession de servitudes de non-accès sur le boulevard de l'aéroport
- 2011-08-372** **6.3.2** Abrogation de la résolution numéro 2011-06-299, autorisation de signature d'un nouveau protocole entre la Ville de Bromont, R.C.R. Tremblay excavation inc. et Excavation St-Pierre et Tremblay inc. relatif aux travaux municipaux pour la phase 3 du prolongement de la rue des Lilas.

1^{er} AOÛT 2011

| | | |
|--------------------|--------------|--|
| | 6.4 | LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE |
| 2011-08-373 | | |
| | 6.4.1 | Réalisation de la 2 ^e édition de la Fête familiale de Bromont |
| 2011-08-374 | | |
| | 6.4.2 | Nomination des membres du Comité consultatif famille pour l'année 2011 |
| 2011-08-375 | | |
| | 6.4.3 | Convention de partenariat 2011-2012 avec Bromont sur glace inc. |
| 2011-08-376 | | |
| | 6.4.4 | Tournoi de tennis East Side Mario's Open |
| | 6.5 | SÉCURITÉ PUBLIQUE |
| 2011-08-377 | | |
| | 6.5.1 | Entente à intervenir entre la MRC Brome-Missisquoi et la Ville de Bromont pour la révision de son schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie |
| | 6.6 | GREFFE |
| N. M. | 6.6.1 | Procès-verbal de correction numéro 2011-04-18-1 |
| N. M. | 6.6.2 | Procès-verbal de correction numéro 2011-08-01-2 |
| | 6.7 | URBANISME, ORGANISATION DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE |
| 2011-08-378 | 6.7.1 | Demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'un stationnement dans la marge avant et de permettre un frontage minimal d'un lot à 90 mètres dans la zone I05-514 (min. 100 mètres) pour permettre l'implantation d'un bâtiment industriel au 28, boulevard de l'Aéroport |
| 2011-08-379 | 6.7.2 | Demande de dérogation mineure relative à la marge minimale de 10 mètres d'un cours d'eau pour l'agrandissement d'une résidence située au 370, chemin de Missisquoi |
| 2011-08-380 | 6.7.3 | Demande de dérogation mineure relative à la marge avant et la distance de dégagement d'un garage pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale dans le projet Carré des Pins (lot 4 615 130) |
| N.M. | 6.7.4 | Cession du lot 4 420 934, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, chemin du Lac Gale, pour fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels |
| | 6.8 | DIRECTION GÉNÉRALE |
| | 6.9 | RESSOURCES HUMAINES |
| 2011-08-381 | 6.9.1 | Confirmation de Monsieur Steve Médou au poste de directeur des services techniques |
| 2011-08-382 | 6.9.2 | Embauche au poste de directeur du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) |
| N.M. | 6.9.3 | Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires |

1^{er} AOÛT 2011

6.10 TOURISME

7. **DIVERS**

8. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

N.M. 8.1 Dépôt d'une demande relative à un permis ou à une licence d'alcool au 92, boulevard de Bromont

N.M. 8.2 Dépôt d'une résolution de la Ville de Lac-Brome relativement à la déviation de la circulation suite aux travaux sur le boulevard de Bromont

9. **AFFAIRES NOUVELLES**

2011-08-383 9.1 Opportunité pour une subvention pour le programme « Mon école à pied, à vélo » de Vélo-Québec en partenariat avec Nature-Action

2011-08-384 9.2 Motion de félicitations aux organisateurs de la fête et traversée du Lac Bromont

2011-08-385 9.3 Commandite d'un trou au tournoi de golf de la paroisse Saint-François-Xavier

N.M. 10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2011-07-386 11. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS, DES FINANCES
ET TRÉSORIER AINSI QUE GREFFIER ADJOINT,
RICHARD JOYAL, B.A.A., OMA

2011-08-360

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} AOÛT 2011**

IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil municipal du 1^{er} août 2011, avec les modifications suivantes :

L'ajout en affaires nouvelles, du sujet 9.1 Opportunité pour une subvention pour le programme « Mon école à pied, à vélo » de Vélo-Québec en partenariat avec Nature-Action, du sujet 9.2 Motion de félicitations aux organisateurs de la fête et traversée du Lac Bromont et du sujet 9.3 Commandite d'un trou au tournoi de golf de la paroisse Saint-François-Xavier.

1^{er} AOÛT 2011

La modification du sujet 5.1 Avis de motion du projet de règlement 876-71-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les grilles des zones C04-422 et C04-428 pour y permettre l'usage C2 (mixte)

La modification du sujet 5.2 Adoption du premier projet de règlement 876-71-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les grilles des zones C04-422 et C04-428 pour y permettre l'usage C2 (mixte)

Le report a une séance subséquente du sujet 4.4 Appui à la demande d'augmentation du financement statuaire des organismes de bassins versants du Québec et à la mise sur pied de programmes de financement gouvernementaux pour la mise en œuvre des actions des Plans directeurs de l'eau et du sujet 6.7.4 Cession du lot 4 420 934, cadastre officiel du Québec, circonscription de Brome, chemin du lac Gale, pour fin de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

ADOPTÉE

2011-08-361

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 4 ET 19 JUILLET 2011

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu copie au préalable des procès-verbaux des séances tenues les 4 et 19 juillet 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR **ANIE PERRAULT**
APPUYÉ PAR **DIANE PERRON**
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 juillet 2011 ainsi que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 juillet 2011, tels que soumis.

ADOPTÉE

2011-08-362

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 31 JUILLET 2011

IL EST PROPOSÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer, au 31 juillet 2011, au montant de **5 546 802,69 \$** à payer par le fonds d'administration ; ladite liste se détaillant comme suit :

Compte à payer : **655 697,48 \$**

1^{er} AOUT 2011

| | |
|--------------------|------------------------|
| Caisse déboursés : | 4 553 709,06 \$ |
| Paies versées le: | |
| - 14 juillet 2011 | 173 034,62 \$ |
| - 28 juillet 2011 | 164 361,53 \$ |

Faits saillants :

| Numéro de chèque | Description |
|------------------|--|
| 2022 | Paiement de 93 879,73\$ à la Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette. |
| 2032 | Paiement de 3 266 757,00\$ à la Financière Banque Nationale pour l'échéance d'une dette. |
| 2034 | Paiement de 76 459,50\$ à la Banque CIBC pour l'échéance d'une dette. |
| 2047 | Paiement de 25 642,72\$ à René Riendeau 1986 inc. pour le remboursement du dépôt de soumission pour la location de la pelle hydraulique. |
| 2057 | Paiement de 35 753,48\$ à Immobilier Robert Désourdy inc. pour du surdimensionnement dans le Carré des Pins. |
| 2101 | Paiement de 349 436,50\$ à Valeurs Mobilières Desjardins pour l'échéance d'une dette. |
| 2118 | Paiement de 120 402,54\$ à Excavation St-Pierre & Tremblay pour des travaux de reconstruction sur Deux-Montagnes. |
| 2157 | Paiement du 27 878,03\$ à Bromont Terrasse pour des travaux dont l'aménagement de parc du Domaine André et la piste cyclable du chemin de Gaspé. |

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à effectuer le paiement de ces dépenses à qui de droit, son certificat de disponibilité de crédits ayant été émis.

ADOPTÉE

N. M.

Dépôt de la liste des permis de construction du mois de juillet 2011

Madame la mairesse **PAULINE QUINLAN** déclare être en apparence de conflit d'intérêts relativement à ce sujet puisqu'un point du procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 juillet 2011 traite du projet résidentiel Héritage Quinlan. Pour cette raison, elle quitte son siège avant que ne débutent les délibérations sur ce point.

Madame la conseillère **DIANE PERRON** préside alors la séance.

2011-08-363

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 19 JUILLET 2011

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du procès-verbal de l'assemblée des membres du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 juillet 2011 ;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARIE-CLAUDE CABANA**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**

1^{er} AOÛT 2011

ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 juillet 2011, à l'exception du point 2011-07-08 ;

D'entériner les recommandations faites par les membres du comité consultatif d'urbanisme lors de ladite assemblée.

ADOPTÉE

Madame la mairesse **PAULINE QUINLAN** réintègre son siège.

2011-08-364

**PARTICIPATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL À LA
JOURNÉE DU LOUP LE 4 SEPTEMBRE 2011, À HUNTINGDON**

ATTENDU QUE la Journée du Loup est un évènement annuel organisé par le Comité d'Action Politique Motocycliste (CAPM);

ATTENDU QUE ce type d'évènement pourrait être intéressant à tenir sur le territoire de la ville de Bromont notamment en ce qu'il attire des visiteurs apportant ainsi des impacts économiques importants pour nos hôteliers et commerçants;

IL EST PROPOSÉ PAR **RÉAL BRUNELLE**
APPUYÉ PAR **ANIE PERRAULT**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la conseillère Diane Perron à accompagner madame Caroline Couture, commissaire au tourisme pour participer à la «Journée du Loup» qui aura lieu le dimanche 4 septembre 2011, à Huntingdon;

D'autoriser le directeur des services administratifs, directeur des finances et trésorier à rembourser les frais inhérents à cet évènement sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

2011-08-365

**PARTICIPATION DE LA MAIRESSE AU CONSEIL NATIONAL
D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES
MUNICIPALITÉS (FCM) QUI SE TIENDRA À NELSON EN
COLOMBIE-BRITANNIQUE DU 7 AU 10 SEPTEMBRE 2011**

ATTENDU QUE les comités permanents et groupes de travail du conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) se réuniront à Nelson en Colombie-Britannique du 7 au 10 septembre 2011;

1^{er} AOUT 2011

ATTENDU QUE la mairesse, Madame Pauline Quinlan, a été élue au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM);

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la Mairesse, Madame Pauline Quinlan, à assister au conseil national d'administration de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) qui se tiendra Nelson en Colombie-Britannique du 7 au 10 septembre 2011.

D'autoriser le directeur des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires afin de payer tous les frais d'inscription, de déplacements, de logement, de repas et tous les autres frais inhérents à la participation de la mairesse audit conseil national d'administration, pour un montant n'excédant pas **TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$)**, excluant les taxes.

ADOPTÉE

2011-08-366

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU QUE la Ville a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, les *Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

1^{er} AOÛT 2011

QUE la Ville, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

N.M.

**APPUI À LA DEMANDE D'AUGMENTATION DU FINANCEMENT
STATUTAIRE DES ORGANISMES DE BASSINS VERSANTS DU
QUÉBEC ET À LA MISE SUR PIED DE PROGRAMMES DE
FINANCEMENT GOUVERNEMENTAUX POUR LA MISE EN
ŒUVRE DES ACTIONS DES PLANS DIRECTEURS DE L'EAU**

Le sujet 4.4 à été reporté à une séance subséquente du Conseil.

A.M.

**AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 876-71-2011
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003,
TEL QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LES GRILLES DES
ZONES C04-422 ET C04-428 POUR Y PERMETTRE L'USAGE C2
(MIXTE)**

Monsieur **JACQUES LAPENSÉE** donne avis de motion, conformément à la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, à l'effet que le projet de règlement numéro 876-71-2011 modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les grilles des zones C04-422 et C04-428 pour y permettre l'usage C2 (mixte) sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente du Conseil.

Monsieur **JACQUES LAPENSÉE** demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à chacun des membres du conseil assistant à la présente séance.

2011-08-367

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 876-71-2011
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 876-2003,
TEL QU'AMENDÉ, VISANT À MODIFIER LES GRILLES DES
ZONES C04-422 ET C04-428 POUR Y PERMETTRE L'USAGE C2
(MIXTE)**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 876-2003 le 17 décembre 2003;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable une copie du premier projet de règlement numéro 876-71-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les grilles des zones C04-422 et C04-428 pour y permettre l'usage C2 (mixte) » et déclarent l'avoir lu ;

1^{er} AOÛT 2011

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite permettre une mixité d'usages dans les zones C04-422 et C04-428 adjacentes à la rue Shefford pour augmenter l'offre du marché locatif en immobilier ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au Conseil municipal d'approuver la demande de modification de zonage pour les zones C04-422 et C04-428 dans une résolution portant le numéro 2011-06-12 adoptée le 20 juin 2011 par le Conseil municipal;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QU'il est à propos et dans l'intérêt de la Ville de Bromont et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions du présent règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire du Conseil tenue le 1 août 2011, par M. Jacques Lapensée lequel avis de motion dispense de procéder à la lecture à l'adoption des projets de règlement et à l'adoption du règlement ;

ATTENDU QUE ledit premier projet de règlement est disponible pour consultation par la population ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que rédigé le premier projet de règlement numéro 876-71-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003, tel qu'amendé, visant à modifier les grilles des zones C04-422 et C04-428 pour y permettre l'usage C2 (mixte)»;

D'autoriser la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière ou en son absence le greffier adjoint, à signer ledit premier projet de règlement.

ADOPTÉE

2011-08-368

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 982-01-2011 MODIFIANT
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 982-2011 SUR LES PROJETS
PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU
D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE DE MANIÈRE À PERMETTRE
LES PROJETS PARTICULIERS DANS LES ZONES ADJACENTES
AU BOULEVARD PIERRE-LAPORTE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a adopté le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble le 2 mai 2011 ;

1^{er} AOÛT 2011

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite permettre les projets particuliers le long du boulevard Pierre-Laporte entre l'autoroute 10 et la rue Shefford ;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la Ville de Bromont peut modifier sa réglementation d'urbanisme ;

ATTENDU QU'avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 4 juillet 2011 et qu'un premier projet de règlement a été adopté lors de cette même séance ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue à l'égard du présent règlement le 1^{er} août 2011 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter le règlement numéro 982-01-2011 intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 982-2011 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de manière à permettre les projets particuliers dans les zones adjacentes au boulevard Pierre-Laporte », tel que soumis.

ADOPTÉE

2011-08-369

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 876-70-2011

ATTENDU l'avis de motion du règlement numéro 876-70-2011 donné à la séance du 6 juin 2011;

ATTENDU l'adoption à cette même séance du premier projet de règlement;

ATTENDU la tenue d'une assemblée publique de consultation à l'égard de ce premier projet de règlement le 4 juillet 2011, suivie de l'adoption le même jour, d'un second projet de règlement identique au premier;

ATTENDU qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été reçue en temps opportun à l'égard de ce projet de règlement;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter tel que rédigé et en conformité avec le procès-verbal de correction numéro 2011-08-01-2 dont copie est jointe aux présentes, le règlement numéro 876-70-2011 intitulé : «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 876-2003 tel qu'amendé, visant à créer la zone R01-126-1 à même une partie des zones R01-126, R01-127 ET H01-128, à ajouter la grille relative à la nouvelle zone R01-126-1 de façon à permettre un usage d'habitation avec une marge avant minimale de 7,6 mètres et à modifier les limites des zones R01-126 et H01-137.

1^{er} AOUT 2011

ADOPTÉE

2011-08-370

**CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU TAMIS MOBILE À LA
CENTRALE DE TRAITEMENTS DES EAUX**

ATTENDU QUE le système de tamis mobile à l'entrée de l'eau brute de la centrale de traitement des eaux a subi beaucoup de détérioration au fil des ans et qu'il nécessite une mise à niveau;

ATTENDU QUE le service des travaux a procédé à un appel d'offre sur invitation auprès d'entrepreneurs spécialisés dans ce type d'ouvrage;

ATENDUE QU'à l'ouverture des soumissions deux entreprises nous ont déposés des soumissions dûment complétées et conformes, soit :

Linov inc. : 83 225,00\$ plus les taxes
Paul Carbonneau et fils : 79 270,00\$ plus les taxes

ATENDUE QU'un montant de financement initial de 85 000 \$ avait été prévu lors de l'adoption de la résolution 2011-03-120 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR JACQUES LAPENSÉE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder le contrat de mise à niveau du système de tamis mobile à l'entrée de l'eau brute de la Centrale de traitement des eaux à Paul Carbonneau et fils pour le somme de **79 270\$** plus les taxes applicables.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier le montant de **1 400 \$** à même la réserve financière des eaux pour permettre le paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-08-371

**ACHAT D'UN IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE, ANNULATION ET
CESSION DE SERVITUDES DE NON-ACCÈS SUR LE BOULEVARD
DE L'AÉROPORT**

ATTENDU QUE Ville de Bromont est propriétaire de la partie construite du boulevard de l'Aéroport;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec par l'intermédiaire du ministère des Transports du Québec est propriétaire de la partie du boulevard de l'Aéroport sans infrastructure routière;

1^{er} AOÛT 2011

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec par l'intermédiaire du ministère des Transports du Québec peut interdire ou limiter l'accès à une route, aux endroits qu'il détermine;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec par l'intermédiaire du ministère des Transports du Québec peut lever une servitude de nonaccès;

ATTENDU QUE suivant un accord intervenu entre Ville de Bromont et le ministère des Transports du Québec, ce dernier vendra à Ville de Bromont la partie du boulevard de l'Aéroport ayant aucune infrastructure routière contigüe à la partie construite du boulevard de l'Aéroport;

ATTENDU QUE suivant ce même accord, le ministère des Transports du Québec lèvera la servitude de nonaccès restante, de part et d'autre du boulevard de l'Aéroport construit, tout en conservant et créant les servitudes de nonaccès nécessaires à la sécurité routière, à l'intersection avec la route Pierre-Laporte;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du projet d'acte d'achat, d'annulation et de cession de servitudes de nonaccès rédigé par Me Sylviane Bernier, notaire.

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE Ville de Bromont acquière du Gouvernement du Québec par l'intermédiaire du ministère des Transports du Québec les lots représentant la partie sans infrastructure routière contigüe à la partie construite du boulevard de l'Aéroport, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, montrés au plan préparé par monsieur Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, portant sa minute 13 256, daté du 21 septembre 2006, conservé aux archives du ministère des Transports du Québec sous le numéro XX80-5373-0436.

QUE Ville de Bromont cèdera une servitude de nonaccès à l'intersection du boulevard de l'Aéroport et de la route Pierre-Laporte, au quadrant Nord-Ouest de l'intersection, pour des fin de sécurité routière, affectant une partie du lot 3 473 065, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, montrée au plan préparé par monsieur Jacques Bonneau, arpenteur-géomètre, portant sa minute 13 256, daté du 21 septembre 2006, conservé aux archives du ministère des Transports du Québec sous le numéro XX80-5373-0436;

QUE cet achat et la cession d'une servitude de nonaccès sont consentis pour la somme de trente mille huit cents dollars (30 800 \$), plus les taxes applicables.

D'accepter le projet d'acte d'achat, d'annulation et de cession de servitudes de nonaccès soumis par Me Sylviane Bernier, notaire.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à décréter un emprunt temporaire à même le fonds de roulement pour effectuer le paiement comptant du coût d'acquisition, lequel est remboursable sur une période de trois ans.

1^{er} AOUT 2011

D'autoriser la mairesse et la greffière, ou le greffier-adjoint, à signer pour et au nom de Ville de Bromont l'acte d'achat, d'annulation et de cession de servitudes de non-accès tel que soumis.

ADOPTÉE

2011-08-372

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2011-06-299, AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN NOUVEAU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE BROMONT, R.C.R. TREMBLAY EXCAVATION INC. ET EXCAVATION ST-PIERRE ET TREMBLAY INC. RELATIVEMENT AUX TRAVAUX MUNICIPAUX DE LA PHASE 3 DU PROLONGEMENT DE LA RUE DES LILAS.

ATTENDU QUE la Ville a approuvé la réalisation de la phase 3 du projet de prolongement de la rue des Lilas;

ATTENDU QU'une entente concernant des travaux municipaux a été conclue avec le promoteur « Les Constructions Brome-Missisquoi inc.» afin de permettre de réaliser les travaux municipaux pour de la phase 3 du projet de prolongement de la rue des Lilas;

ATTENDU QU'à la demande du promoteur, il y a lieu de signer un nouveau protocole d'entente essentiellement sous les mêmes conditions, mais en y apportant les modifications nécessaires avec de nouveaux promoteurs identifiés comme étant « R.C.R. Tremblay excavation inc. » et « Excavation St-Pierre et Tremblay inc. » ;

ATTENDU QUE certains lots inclus dans le protocole d'entente P2007-VDL-07, n'ont pas fait l'objet d'une cession de la part de « Les Constructions Brome-Missisquoi inc. ».

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'abroger la résolution 2011-06-299

D'autoriser le directeur des services techniques de la Ville à signer un protocole d'entente pour la Ville de Bromont avec R.C.R. Tremblay excavation inc. et Excavation St-Pierre et Tremblay inc. relatif aux travaux municipaux pour la phase 3 du prolongement de la rue des Lilas.

Que le nouveau protocole soit rédigé essentiellement sous les mêmes conditions que le protocole P2009-VDL-07, mais en y apportant les modifications nécessaires.

Que le protocole d'entente P2009-VDL-07 demeure en vigueur pour les lots qui ne font pas l'objet d'une entente de cession entre « Les Constructions Brome-Missisquoi inc.» et « R.C.R. Tremblay excavation inc. » et « Excavation St-Pierre et Tremblay inc. »

1^{er} AOÛT 2011

ADOPTÉE

2011-08-373

RÉALISATION DE LA 2^e ÉDITION DE LA FÊTE FAMILIALE DE BROMONT

ATTENDU QUE le Comité consultatif famille de Bromont (CCFB) est mandaté par le Conseil municipal pour donner des avis au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC) sur la mise en œuvre de la Politique familiale;

ATTENDU QUE le CCFB assurent différents rôles, parmi ceux-ci, suggérer des actions à réaliser pour répondre aux orientations et aux objectifs de cette politique et participer à la réalisation de ces actions en collaboration avec le SLCVC;

ATTENDU QUE la mise sur pied d'une Fête familiale à Bromont est une action priorisée par le CCFB;

ATTENDU QUE cette Fête familiale organisée par le CCFB en collaboration avec le SLCVC se déroulera le samedi 10 septembre 2011 sur les terrains du Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy de 11h à 16h.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'accorder une dérogation au Règlement sur les nuisances en ce qui a trait à la permission de tenir une Fête familiale sur le site du Campus récréo-éducatif Germain-Désourdy.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

2011-08-374

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ
CONSULTATIF FAMILLE POUR L'ANNÉE 2011**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est dotée d'une Politique familiale;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée dans la mise en œuvre de la Politique familiale ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont encourage la participation des citoyens dans cette mise en œuvre;

ATTENDU QU'un Comité consultatif famille permet la réalisation de nombreuses actions familles;

1^{er} AOUT 2011

ATTENDU QU'annuellement la liste des membres du Comité consultatif famille doit être entérinée :

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner la nomination au Comité consultatif famille de Bromont de : Mesdames Véronique Bisailon, Sylvie Desrochers, Anik Duval, Mélanie Devin, Virginie Galarneau, Mathilde Gaudreau, Catherine Lamontagne (présidente), Carole-Anne Ménard, Karina Tremblay, et Messieurs Marc-François Deslandes et Michel Rouillard.

De permettre à Madame Marie-Ève Lagacé, conseillère municipale responsable des dossiers en lien avec la famille, d'entériner la candidature des nouveaux membres du comité pour l'année 2011.

ADOPTÉE

2011-08-375

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2011-2012 AVEC BROMONT SUR
GLACE INC.**

ATTENDU QUE l'organisme Bromont sur glace inc encadre le programme de patinage artistique offert à Bromont;

ATTENDU QUE Bromont sur glace inc rencontre ses obligations;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont dispose des installations sportives demandées;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite accorder à Bromont sur glace inc un nombre suffisant d'heures de glace pour l'encadrement du programme de patinage artistique à Bromont.

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL BRUNELLE
APPUYÉ PAR DIANE PERRON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'entériner, telle que rédigée, la convention de partenariat liant Bromont sur glace inc et la Ville de Bromont qui attribue gratuitement DEUX CENT CINQUANTE-HUIT (258) heures TRENTE (30) minutes de location de glace et DIX-NEUF (19) heures de prêt de locaux, le tout d'une valeur de **27 411 \$** afin de permettre l'encadrement du patinage artistique à Bromont.

D'autoriser Lyne Beaudry, agente de développement sports et loisirs, à signer la dite convention au nom de la Ville.

ADOPTÉE

1^{er} AOÛT 2011

2011-08-376

TOURNOI DE TENNIS EAST SIDE MARIO'S OPEN

ATTENDU QUE Le conseil municipal est désireux de favoriser le développement des activités sportives à Bromont;

ATTENDU QUE Le conseil favorise la prise en charge de l'organisation d'activités sportives par le milieu;

ATTENDU QUE Le dit tournoi favorise très largement la participation des citoyens bromontois

**IL EST PROPOSÉ PAR ANIE PERRAULT
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser les prêts des quatre terrains de tennis, de dix tables, de quarante chaises et une estrade pour la tenue de la 4^{ième} édition du tournoi de tennis East Side Mario's qui se tiendra le 3 septembre prochain ou le 4 septembre s'il y a pluie.

ADOPTÉE

2011-08-377

**ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MRC DE BROME-
MISSISQUOI ET LA VILLE DE BROMONT POUR LA RÉVISION DE
SON SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE EN MATIÈRE DE
SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a établi et maintient un Service de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la MRC de Brome-Missisquoi est responsable de l'élaboration et de la révision du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie tel que prévu à l'article 8 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

ATTENDU QUE la MRC de Brome-Missisquoi sollicite l'appui des municipalités pour la fourniture de service afin de mettre à jour le schéma de couverture de risque en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE la Ville est disposée à fournir les ressources humaines nécessaires à titre de chargé de projet pour la révision de son schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie au nom de la MRC de Brome-Missisquoi;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont et la MRC de Brome-Missisquoi désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C- 19) et 569 et suivants du *Code municipal*

1^{er} AOUT 2011

(L.R.Q., c. C-27.1) pour conclure une entente de fourniture de services relativement aux travaux visant à réviser le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur du Service de sécurité incendie de la ville de Bromont à explorer pour et au nom de la Ville de Bromont, la possibilité relative à une entente à intervenir entre la MRC de Brome-Missisquoi et la Ville de Bromont pour la révision du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

ADOPTÉE

N. M.

Procès verbal de correction numéro 2011-04-18-1

N. M.

Procès verbal de correction numéro 2011-08-01-2

Madame la conseillère **MARIE-CLAUDE CABANA** déclare être en apparence de conflit d'intérêts relativement à ce sujet en regard du fait que son époux est actionnaire d'une société de gestion immobilière partie à une entente avec la Ville et la SODEB. Pour ces motifs, elle quitte son siège avant que ne débutent les délibérations sur ce point.

2011-08-378

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AFIN DE PERMETTRE
L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT DANS LA MARGE
AVANT ET DE PERMETTRE UN FRONTAGE MINIMAL D'UN LOT
À 90 MÈTRES DANS LA ZONE I05-514 (MIN. 100 MÈTRES) POUR
PERMETTRE L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT INDUSTRIEL
AU 28, BOULEVARD DE L'AÉROPORT**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure afin de permettre l'aménagement d'un stationnement dans la marge avant et de permettre un frontage minimal d'un lot à 90 mètres dans la zone I05-514 (min. 100 mètres) pour permettre l'implantation d'un bâtiment industriel au 28, boulevard de l'Aéroport;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accorder les dérogations mineures dans ses résolutions 2011-03-10 et 2011-03-11;

Attendu que le fait de ne pas accorder les dérogations mineures est susceptible de porter un préjudice sérieux au requérant;

Attendu que les dérogations mineures ne semblent pas porter atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

1^{er} AOÛT 2011

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que le requérant respecte les exigences de la réglementation en vigueur concernant les aménagements paysagers.

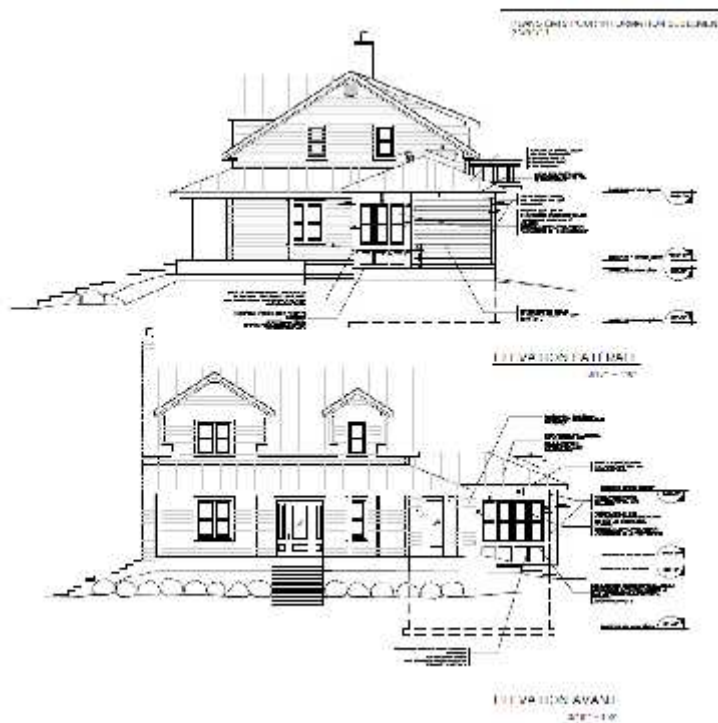
ADOPTÉE

Madame la conseillère **MARIE-CLAUDE CABANA** réintègre son siège.

2011-08-379

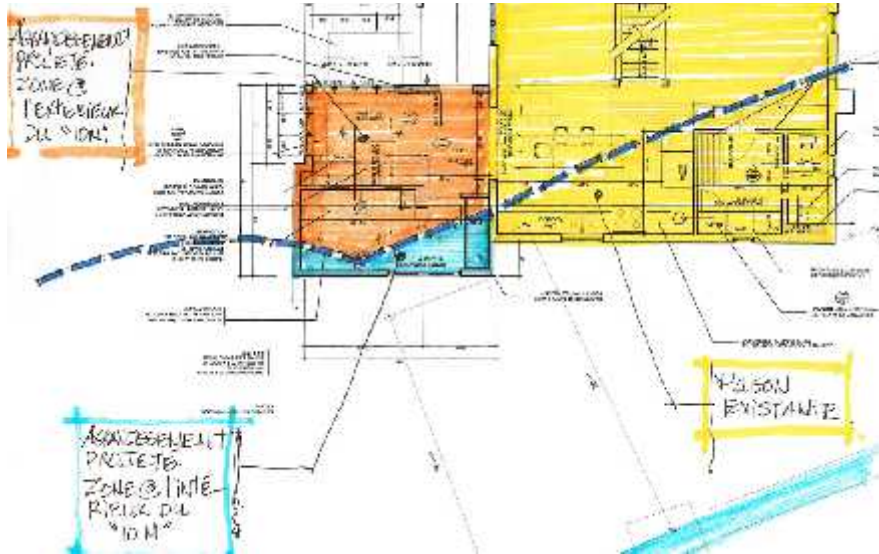
**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA MARGE
MINIMALE DE 10 MÈTRES D'UN COURS D'EAU POUR
L'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE SITUÉE AU 370,
CHEMIN DE MISSISQUOI**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure relative à la marge minimale de 10 mètres d'un cours d'eau pour l'agrandissement d'une résidence située au 370, chemin de Missisquoi a été déposée :



Attendu que le requérant a acheté une résidence qui avait été construite principalement à l'intérieur de la bande riveraine de dix mètres, contrairement aux règlements en vigueur et que son agrandissement ne peut faire autrement qu'en empiétant dans la bande riveraine, tel que montré au plan suivant :

1^{er} AOUT 2011



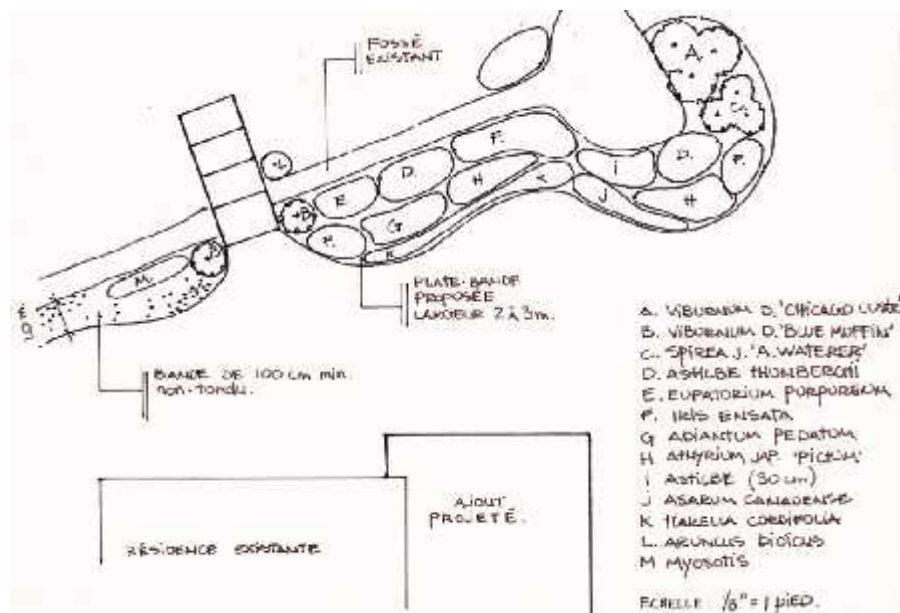
Attendu que le premier cinq mètres de la bande riveraine ne sera pas affecté par le projet et qu'il est possible en situation ultime de donner une dérogation mineure pour l'empiètement dans la bande riveraine de 5 à 10 mètres ;

Attendu que la bande riveraine actuelle de la résidence est dégradée, tel que montrée sur la photo suivante :



Attendu que le requérant a proposé une plate-bande de 2 à 3 mètres pour mieux aménager le cours d'eau traversant son terrain en plus de ne plus tondre le gazon sur une bande d'un mètre pour le reste de son terrain, tel qu'illustré sur le plan suivant :

1^{er} AOÛT 2011



Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accorder la dérogation mineure dans sa résolution 2011-06-10;

Attendu que le fait de ne pas accorder la dérogation mineure est susceptible de porter un préjudice sérieux au requérant;

Attendu que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce que le plan d'aménagement soit révisé afin de prévoir une plate-bande de 3 mètres, aménagée exclusivement avec des plantes indigènes ne nécessitant peu ou pas d'entretien, et que la bande de gazon non tondu soit minimalement de 3 mètres.

ADOPTÉE

2011-08-380

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE À LA MARGE
AVANT ET LA DISTANCE DE DÉGAGEMENT D'UN GARAGE
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE DANS LE PROJET CARRÉ DES PINS
(lot 4 615 130)**

Attendu qu'une demande de dérogation mineure relative à la marge avant et la distance de dégagement d'un garage pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale sur le lot 4 615 130 dans le projet Carré des Pins a été déposée :

Attendu que la dérogation est nécessaire pour permettre la construction de la résidence sur le lot, car on retrouve une infrastructure municipale (égout

1^{er} AOUT 2011

sanitaire) sous le terrain visé qui requiert une servitude de non construction de 3 mètres de par et d'autre de la conduite;

Attendu que le requérant demande une dérogation afin de pouvoir construire la résidence avec une marge avant de 10 mètres au lieu de 8 mètres et son garage à 1,8 mètres de la résidence au lieu de 3 mètres, tel qu'il est prévu au PIIA du projet;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accorder la dérogation mineure dans sa résolution 2011-06-23;

Attendu que le fait de ne pas accorder la dérogation mineure est susceptible de porter un préjudice sérieux au requérant;

Attendu que la dérogation mineure ne semble pas porter atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'accorder la demande de dérogation mineure conditionnellement à ce qu'un aménagement paysager conforme à la réglementation en vigueur soit réalisé sur le lot 4 615 130 dans les six mois suivant la réalisation des travaux.

ADOPTÉE

N.M.

**CESSION DU LOT 4 420 934, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, CHEMIN DU LAC
GALE, POUR DES FINS DE PARCS, TERRAINS DE JEUX ET
D'ESPACES NATURELS**

Le sujet 6.7.4 à été reporté à une séance subséquente du Conseil.

2011-08-381

**CONFIRMATION DE MONSIEUR STEVE MÉDOU AU POSTE DE
DIRECTEUR DES SERVICES TECHNIQUES**

ATTENDU QUE monsieur Steve Médou occupe le poste de directeur des services techniques, et ce, depuis le 14 février 2011 ;

ATTENDU QUE, durant sa période d'essai de six (6) mois, monsieur Médou a démontré les capacités requises pour occuper ce poste, à l'entière satisfaction de la Ville et que monsieur Jacques des Ormeaux, directeur général, a émis un rapport dans lequel il recommande de confirmer monsieur Médou à ce poste ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

1^{er} AOÛT 2011

DE confirmer monsieur Steve Médou au poste de directeur des services techniques pour la durée de son contrat, et ce, à partir du 14 août 2011.

ADOPTÉE

2011-08-382

EMBAUCHE DE MADAME ANNIE DESLAURIERS AU POSTE DE DIRECTEUR SLCVC

ATTENDU la décision d'engager un directeur au Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire;

ATTENDU QU'un mandat a été octroyé à la firme RCGT afin de trouver un candidat;

ATTENDU QUE la firme RCGT a passé plusieurs candidats en entrevue et a fait le choix d'un candidat qui s'est démarqué, selon les attentes et les besoins de la Ville;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contrat de travail.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
APPUYÉ PAR RÉAL BRUNELLE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE madame Annie Deslauriers soit engagée au poste de directrice du SLCVC, à partir du 6 septembre 2011 pour un contrat de trois (3) ans, et soit assujettie à une période d'essai de six (6) mois, après laquelle le salaire sera celui de la classe 6, échelon 1. Madame Deslauriers sera régie par les « Politiques et conditions de travail régissant les employés cadres de la Ville de Bromont »

D'adopter, tel que rédigé, le contrat de travail de madame Deslauriers et d'autoriser la mairesse, madame Quinlan, et la directrice des ressources humaines, Marie-Jérôme Hanoul à signer ledit contrat.

ADOPTÉE

N. M.

Dépôt de la liste des embauches de surnuméraires

N. M.

Dépôt d'une demande relative à un permis ou à une licence d'alcool au 92, boulevard de Bromont

1^{er} AOUT 2011

N. M.

Dépôt d'une résolution de la ville de Lac-Brome relativement à la déviation de la circulation suite aux travaux sur le boulevard de Bromont

2011-08-383

**OPPORTUNITÉ POUR UNE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME
« MON ÉCOLE À PIED, À VÉLO! » DE VÉLO-QUÉBEC EN
PARTENARIAT AVEC NATURE-ACTION**

ATTENDU QUE le programme « Mon école à pied, à vélo ! » existe depuis 2005 et touche aujourd'hui plus de 200 écoles à travers la Province ;

Attendu qu'en 1971, 80 % des enfants canadiens de 7 ans et moins marchaient pour se rendre à l'école. En 2004, à peine 14,5 % des enfants de 6 ans se rendaient encore à l'école à pied;

Attendu qu'on observe ce phénomène dans toutes les régions et que Bromont ne fait pas figure d'exception en cette matière;

Attendu que dans le cadre de la réflexion sur le développement durable, le transport actif est une priorité et la sécurisation des corridors scolaires est une approche intelligente afin de réduire les déplacements véhiculaires et de garder les jeunes en santé;

Attendu que la Ville de Bromont a déjà débuté des actions afin de faciliter l'utilisation du vélo et de la marche pour que les écoliers se rendent vers les écoles du territoire ;

Attendu que le programme « Mon école à pied, à vélo ! » permettrait d'augmenter le nombre d'élèves se déplaçant à pied ou à vélo ;

Attendu qu'un programme de subvention est actuellement en cours et permettra à quinze écoles de la Montérégie-Est d'obtenir une subvention couvrant presque 50% des coûts liés au programme.

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser le directeur de l'urbanisme, de la planification et du développement durable de la Ville à signer l'offre de service de Nature-Action Québec, mandataire de Vélo-Québec dans la Montérégie-Est, pour les deux écoles primaires de Bromont.

Que la signature de cette entente soit conditionnelle à l'obtention de la subvention décrite dans l'offre de service, ce qui représente une dépense de 2 736\$ pour l'année 2011 et 10 596\$ pour l'année 2012.

D'autoriser le directeur des services administratifs, des finances et trésorier à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

1^{er} AOÛT 2011

QUE les sommes payables pour les années 2012 seront prévues lors de l'élaboration des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

2011-08-384

**MOTION DE FÉLICITATIONS AUX ORGANISATEURS DE LA
FÊTE ET TRAVERSÉE DU LAC BROMONT**

ATTENDU QUE la deuxième édition de La Fête et Traversée du lac Bromont s'est tenue le 2 juillet dernier;

ATTENDU QUE l'événement a permis à une centaine de personnes de profiter de l'infrastructure récréative qu'est le lac Bromont;

ATTENDU QUE plus de 150 plants et arbustes ont été transplantés dans la bande riveraine par les participants dans le but de la renaturaliser et ainsi améliorer la santé du lac;

ATTENDU QUE cet évènement a été un franc succès ;

**IL EST PROPOSÉ PAR MARIE-CLAUDE CABANA
APPUYÉ PAR ANIE PERRAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De féliciter tous les organisateurs de cette deuxième édition de La Fête et Traversée du Lac Bromont qui s'est tenue le 2 juillet dernier pour leur excellent travail et pour le succès de l'évènement.

ADOPTÉE

2011-08-385

**COMMANDITE D'UN TROU À LA 14^E ÉDITION DU TOURNOI DE
GOLF DE LA PAROISSE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER ET
PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL ET/OU LEURS
REPRÉSENTANTS**

ATTENDU QUE Ville de Bromont a reçu une invitation, en date du 6 juillet, pour être commanditaire d'un trou à la 14^e édition du tournoi de golf de la Paroisse Saint-François-Xavier et pour la participation des membres du Conseil et/ou leurs représentants, lequel tournoi aura lieu le dimanche 25 septembre 2011 ;

ATTENDU QUE ledit tournoi a pour but d'amasser des fonds visant la réfection de l'aménagement extérieur en façade de l'église afin de rendre les lieux plus accueillants et de s'intégrer harmonieusement avec le nouveau visage de la rue Shefford ;

1^{er} AOUT 2011

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite participer financièrement au succès de la 14^e édition du tournoi de golf de la Paroisse Saint-François-Xavier;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1er alinéa, de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'oeuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

**IL EST PROPOSÉ PAR DIANE PERRON
APPUYÉ PAR MARIE-ÈVE LAGACÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

De commanditer un trou à la 14^e édition du tournoi de golf de la Paroisse Saint-François-Xavier qui aura lieu le 25 septembre 2011, et ce, pour un montant de **CENT VINGT-CINQ DOLLARS (125 \$)** et d'acheminer le chèque à l'attention de monsieur Réal Lanoie, prêtre.

D'autoriser les membres du Conseil et/ou leurs représentants à participer audit tournoi.

De permettre l'affichage d'une bannière pour la promotion de l'évènement.

D'autoriser le directeur des finances et trésoriers à approprier les montants nécessaires et de les affecter au paiement de cette dépense.

ADOPTÉE

N.M.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Sept (7) citoyens font des interventions sur les sujets suivants :

Cinq (5) personnes interrogent les membres du conseil municipal sur la raison des dégâts d'eau qui sont survenus suite aux pluies torrentielles du 22 juillet dernier.

Les intervenants demandent aux membres du conseil municipal :

- Quels seront les correctifs à réaliser dans le secteur résidentiel du Vieux-Village pour éviter que ces incidents se reproduisent ?
- Est-ce que la Ville doit entreprendre des actions pour régler la situation ? et si oui, quels sont les délais prévus pour effectuer des correctifs ?
- À qui appartiennent les infrastructures urbaines du secteur résidentiel du Vieux-Village ?
- Est-ce que lors de la construction des infrastructures des rues du secteur du Vieux-Village, les plans de conception et de construction étaient conformes ?
- Est-ce que les infrastructures de la rue de la Couronne ont été transférées à la Ville ?

1^{er} AOÛT 2011

Une personne mentionne que les travaux d'érection d'une clôture sur son terrain sont arrêtés puisqu'il y a une zone grise relativement aux matériaux qui sont susceptibles d'être utilisés pour les clôtures sur le territoire de la Ville. Cette personne demande qu'elle soit informée sur la suite de son dossier.

Une personne mentionne qu'un fournisseur a installé des tiges de métal pour recevoir des publicités devant des résidences du secteur du Lac-Bromont et celui-ci se demande qui doit retirer ses tiges de métal ?

2011-07-386

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **DIANE PERRON**
APPUYÉ PAR **MARIE-ÈVE LAGACÉ**
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée, À 21 h 32.

ADOPTÉE

RICHARD JOYAL, GREFFIER ADJOINT

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 6 septembre 2011.

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

JOANNE SKELLING, GREFFIÈRE